

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. PIAN (pouvoir Mme TOMASELLI) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme DURNERIN (pouvoir Mme HERVIEU) - M. HAMEAU (pouvoir M. BORDAT) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM) - Mme FAVIER (pouvoir Mme BLAYA) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. HELIE - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Personnel municipal - Recrutement d'un ingénieur contractuel

Madame Koenders, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Un poste d'ingénieur en bâtiment spécialisé en maîtrise d'ouvrage d'opérations de construction et rénovation est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées sur cet emploi et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un agent contractuel peut-être engagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

La personne recrutée sera chargée, au sein de la direction des bâtiments, d'assurer le suivi global des opérations à réaliser en tant que maître d'ouvrage depuis la faisabilité jusqu'à la mise en exploitation avec son équipe de chargé d'opération. Elle représentera le maître d'ouvrage sur les chantiers en veillant au respect des budgets alloués. Elle participera à la réalisation de la programmation pluriannuelle de rénovation du patrimoine bâti avec les chargés d'opération et en lien avec la direction et les services concernés.

- Cadre d'emplois de référence : ingénieurs territoriaux
- Conditions de recrutement : diplôme de niveau II ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire correspondant à son grade (prime de service et de rendement, et indemnité spécifique de service) et, le cas échéant, des indemnités d'astreinte et un supplément familial de traitement.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - m'autoriser à engager un ingénieur sur la base d'un contrat de 3 ans, renouvelable ;
- 2 - décider que sa rémunération sera établie conformément aux bases décrites ci-dessus ;
- 3 - dire que la dépense à engager sera prélevée sur les crédits des budgets successifs ;
- 4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ